



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0832

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Grigny

objet : Quartier du Vallon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2009 - Programmation 2009

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009**Délibération n° 2009-0832**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Grigny

objet : **Quartier du Vallon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2009 - Programmation 2009**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier du Vallon, zone urbaine sensible (ZUS), a fait l'objet d'un programme de requalification urbaine dans les années 90 ayant permis une dédensification et diversification de l'habitat, ainsi que l'implantation de services publics et micro-entreprises.

Après ces restructurations lourdes, il a semblé nécessaire de suivre de près l'évolution sociale du quartier, pour lui conserver sa qualité et être réactif aux demandes des résidents. Les partenaires du contrat de ville et le bailleur Alliade habitat ont alors décidé de s'engager dans une démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP). Une première convention-cadre de GSUP a été signée pour la période 2004-2006.

Les changements survenus au niveau du contexte institutionnel, avec la dissolution de la communauté de communes Rhône Sud et l'intégration des communes de Givors et Grigny à la Communauté urbaine au 1er janvier 2007, n'ont pas permis la signature d'une nouvelle convention-cadre en temps voulu. Afin, d'une part, de permettre la poursuite de la dynamique engagée en matière de GSUP sur le quartier, et d'autre part, de se recaler sur le calendrier des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), une nouvelle convention-cadre est proposée portant sur la seule année 2009. Cette année transitoire sera l'occasion d'approfondir avec les partenaires les prochaines orientations pluriannuelles à définir sur le quartier en matière de GSUP.

La GSUP sur le quartier du Vallon s'articule autour de 5 grands objectifs :

- améliorer la vie quotidienne dans le quartier du Vallon,
- renforcer le dialogue, la proximité et la concertation avec les habitants,
- endiguer le processus de fragilisation du peuplement,
- restaurer l'image et l'attractivité du quartier,
- affirmer une démarche partenariale.

La convention-cadre est conclue entre le bailleur Alliade Habitat, l'Etat, la commune de Grigny et la Communauté urbaine pour une durée d'un an, couvrant l'ensemble de l'année 2009.

Dans ce cadre, le coût global de la GSUP est estimé à 203 843 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 15 000 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener en 2009, le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition entre les partenaires financiers est annexé à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la convention-cadre de gestion sociale et urbaine de proximité du quartier du (GSUP) Vallon à Grigny pour l'année 2009,

b) - le programme de GSUP pour l'année 2009 tel que présenté en annexe, avec une participation financière de la Communauté urbaine, à hauteur de 15 000 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention-cadre pour l'année 2009 ainsi que la convention avec la commune de Grigny pour les opérations engageant la Communauté urbaine au titre de la programmation 2009.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 340 - fonction 824 - opération 1967.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.